RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00965
Numéro SIREN : 419 959 432
Nom ou dénomination : ABMPHARMA NORD

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2021 sous le numéro de dépôt 4136

	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/04/2020	Net 30/04/2019
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	19 911	19 899	11	382
Fonds commercial				35 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	727 956	498 654	229 301	347 440
Autres immobilisations corporelles	335 544	229 331	106 213	143 218
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 944	5 000	7 944	7 944
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 126		15 126	15 126
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 111 480**	**752 885**	**358 595**	**549 109**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				47 097
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 315 129	236 837	3 078 291	931 132
Autres créances	531 527	307 702	223 825	113 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	21 893		21 893	3 999
Charges constatées d'avance	11 352		11 352	13 293
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 879 901**	**544 540**	**3 335 361**	**1 108 717**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 991 381**	**1 297 425**	**3 693 956**	**1 657 826**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

	30/04/2020	30/04/2019
Capital	275 787	275 787
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 579	27 579
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	163 925	163 925
Report à nouveau	-285 605	577 076
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-38 509	-862 681
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**143 176**	**181 685**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	380 325	549 418
Emprunts et dettes financières diverses	1 675 553	477 095
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428 410	186 851
Dettes fiscales et sociales	653 267	262 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	413 226	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**3 550 780**	**1 476 141**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 693 956**	**1 657 826**

	France	Exportations	30/04/2020	30/04/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	116 890	50	116 940	1 536 765
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 838 718		1 838 718	1 901 170
Chiffre d'affaires net	1 955 608	50	1 955 658	3 437 935

	30/04/2020	30/04/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	273 316	6 761
Autres produits	406	398 884
Total produits d'exploitation (I)	2 229 380	3 843 580
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	128 160	1 277 560
Variations de stock	47 097	430 887
Achats de matières premières et autres approvisionnements		15 197
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	351 604	875 157
Impôts, taxes et versements assimilés	24 929	32 040
Salaires et traitements	685 210	1 045 745
Charges sociales	203 901	329 064
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	152 896	206 533
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		35 000
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	357 482	398 130
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	240 957	17 849
Total charges d'exploitation (II)	2 192 235	4 663 160
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**37 145**	**-819 581**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	496	909
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	496	909
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 000
Intérêts et charges assimilées (4)	26 615	13 331
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	26 615	18 331
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-26 119**	**-17 423**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**11 026**	**-837 004**

	30/04/2020	30/04/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	901	
Sur opérations en capital	35 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35 901	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 385	24 378
Sur opérations en capital	79 051	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 299
Total charges exceptionnelles (VIII)	85 436	25 678
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-49 535**	**-25 678**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 265 777	3 844 488
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 304 286	4 707 170
BENEFICE OU PERTE	**-38 509**	**-862 681**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	102 180	239 748
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	901	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	827	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

***SOCIETE* : SAS ABMPHARMA NORD** **ANNEXE DE BASE**

***EXERCICE* : 30 avril 2020**

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	**REGLES & METHODES COMPTABLES**			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT**			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	**Informations & commentaires sur :**			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
III	**ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS**			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt			X
III - 12	Rémunération des dirigeants			X
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations			X
IV	**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**			**X**

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables généralement applicables en la matière , dans le respect du règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 et du principe de prudence . Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, …) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.

La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Autres immobilisations incorporelles	**1 à 3 ans**	**linéaire**
Matériel et outillage	**1 à 5 ans**	**linéaire**
Installations générales & agencements	**5 à 10 ans**	**linéaire**
Matériel de transport	**2 à 4 ans**	**linéaire**
Matériel et mobilier de bureau	**2 à 8 ans**	**linéaire**

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler au cours de cet exercice.

I-4 Dérogations

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur cet exercice..

I-5 Informations complémentaires

Conformément aux dispositions de l'articles L.833-2 du PCG, les comptes annuels de l'entité au 30/04/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de COVID-19.
La survenance de cette pandémie a impacté notre activité à la baisse à compter du mois de mars 2020 en raison notamment de la baisse de fréquentation en officine.

Dans le contexte des dispositions offertes par le gouvernement et les établissements financiers, ABMPHARMA NORD a utilisé la possibilité de report de ses échéances sociales et ses échéances d'emprunts.

L'exercice social précédent a eu une durée exceptionnelle de seize mois.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés membres d'un groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er Mai 2019 La société tête de groupe est la société ABM MEDICAL – 2 rue Gabriel Bourdarias – 69200 VENISSIEUX. La convention prévoit que la charge d'impôt sur la société est calculée sur les résultats propres, comme en l'absence d'intégration.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	*89 911*		*70 000*	*19 911*
Immobilisations Corporelles	*1 073 493*	*3 610*	*13 603*	*1 063 500*
Immobilisations Financières	*28 070*			*28 070*
TOTAUX	***1 191 473***	***3 610***	***83 603***	***1 111 480***

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	*19 529*	*371*		*19 899*
Immobilisations Corporelles	*582 835*	*152 525*	*7 375*	*727 986*
TOTAUX	***602 364***	***152 896***	***7 375***	***747 885***

Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour dépréciation	*448 540*	*357 482*	*256 483*	*549 540*
TOTAUX	**448 540**	**357 482**	**256 483**	**549 540**

Document II – 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	*15 126*		*15 126*
Créances Clients & Comptes Rattachés	*3 315 129*	*3 032 281*	*282 848*
Personnel & organismes sociaux	*1 234*	*1 234*	
Etat	*160 106*	*160 106*	
Groupe & associés	*314 061*	*314 061*	
Débiteurs divers	*56 127*	*56 127*	
Charges constatées d'avance	*11 352*	*11 352*	
TOTAUX	**3 873 134**	**3 575 160**	**297 974**

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit	*380 325*	*141 687*	*238 638*	
Emprunts & dettes diverses	*1 675 553*	*1 675 553*		
Fournisseurs	*428 410*	*428 410*		
Personnel & organismes sociaux	*164 029*	*164 029*		
Etat	*489 238*	*489 238*		
Autres dettes	*413 226*	*413 226*		
TOTAUX	**3 550 780**	**3 312 142**	**238 638**	

Document II - 6 – 1

ELEMENTS RELEVANT DEPLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 420	288 887	
Emprunts et dettes financières divers	994 011	681 541	
Créances clients & comptes rattachés	2 925 074		
Autres créances	6 317		
Autres dettes	312 588		

Document II - 6 – 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients & comptes rattachés	325 937
Autres créances	1 453
TOTAUX	**327 390**

Document II - 6 – 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	317 672
Dettes fiscales et sociales	80 117
Autres dettes	312 588
TOTAUX	**710 377**

Document II - 6 – 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	11 352	
TOTAUX	**11 352**	

Document II - 6 – 14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	*275 787*
Nombre d'actions composant le capital social	*58 678*
Nominal des actions	*4.7*

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	***Montant***
Intérêts courus sur emprunts	*12 251*
Crédits baux – échéances restant dues	*103 696*
Engagements retraite	*7 420*
TOTAUX	***123 367***

ABM PHARMA NORD
Société par Actions Simplifiée au capital de 275 786,60 €
8, Rue des Marlières - ZA des Marlières AVELIN (Nord-Pas-de-Calais)
419 959 432 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le 15 octobre à 14 heures,

La société ABM MEDICAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.405.519,20 €, dont le siège à VENISSIEUX (Rhône), Parc Bourdarias - Rue Gabriel Bourdarias, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 517 657 300,représentée par son Président la société L'AMELIANE, elle-même représentée par Monsieur François-Régis ORY,

Associée unique de la Société ABM PHARMA NORD, pour être propriétaire des 58 678 actions composant le capital social de cette dernière,

A adopté les décisions figurant ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Modification de l'article 16 des statuts
- Modification de l'article 20 des statuts
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 avril 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 38.509€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter la perte s'élevant à 38.509 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	(38.509) €
Report à nouveau précédent	(285.605) €

Affectation au compte au compte report à nouveau qui après affectation se solde à un montant de (324.114) €.

En application de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associée unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide de modifier l'article 16 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« En application de l'article L.823-1 du code commerce, les associés peuvent ou doivent, au cours de la vie sociale, nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui seront désignés et qui exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par la loi.
Au cours de la vie sociale, les commissaires aux comptes sont renouvelés, remplacés et nommés par décision collective des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires et prise à la majorité ordinaire.
Dans le cas où il deviendrait nécessaire de procéder à la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes et où la collectivité des associés négligerait de le faire, tout associé peut demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un commissaire aux comptes, le président de la Société dûment appelé ; le mandat ainsi conféré prendra alors fin lorsqu'il aura été pourvu par la collectivité des associés à la nomination du ou des commissaires. »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide de modifier l'article 20 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 20 - Comptes annuels

« A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
Conformément à l'article L-123-16 du code de commerce, en cas de dépassement des seuils légaux pendant 2 exercices consécutifs, le Président établit un rapport de la gestion de la Société pendant l'exercice écoulé.
Dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels. »

SIXIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société JH & ASSOCIES 157 route de Marseille 83200 TOULON représentée par son gérant Mr Dominique Lompré pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2026.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

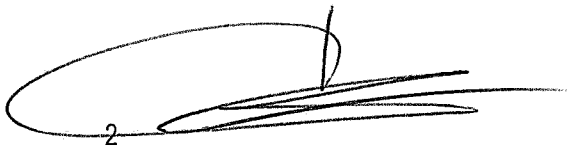

mazars

ABM PHARMA NORD

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2020

MAZARS

22, RUE DENIS PAPIN - BP 78 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
TEL : + 33 (0) 3 20 47 27 00 - FAX : + 33 (0) 3 20 67 53 40

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

ABM PHARMA NORD

Société par actions simplifiée au capital de 275 786,60 €

Siège social : 8, Rue des Marlières ZA les Marlières 59710 AVELIN

R.C.S. : Lille Métropole n°419.959.432

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'associé unique de la société ABM Pharma Nord,

Opinion avec Réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABM Pharma Nord SAS relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 15 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Immobilisations corporelles - Parc locatif

Dans le contexte de mise en location-gérance de votre activité auprès de la société ABM NORD, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre les contrôles nécessaires nous permettant de nous assurer de l'existence des immobilisations du parc locatif inscrit à l'actif au 30 avril 2020.

Caractère suffisant des provisions pour dépréciation sur créances clients

En raison de l'insuffisance d'analyse et de justification des montants débiteurs et créditeurs du poste clients présentant une ancienneté supérieure à un an, nous n'avons pu nous assurer du caractère suffisant des dépréciations les concernant. Les créances anciennes non dépréciées représentent un montant de 118 355 euros TTC au 30 avril 2020. Les montants créditeurs du poste clients représentent 71 000 euros au 30 avril 2020.

Exhaustivité des charges externes

Dans le contexte de mise en location-gérance de votre activité auprès de la société ABM NORD, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre les contrôles nécessaires nous permettant de nous assurer de l'exhaustivité des charges externes comptabilisées sur l'exercice. Les charges externes représentent 349K€ sur l'exercice clos au 30 avril 2020.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La modification des modalités de rémunération du contrat de location-gérance conclu entre ABM Pharma Nord et ABM Nord exposée en note I.5 de l'annexe.

- Les retards relatifs au paiement des échéances prévues au contrat de cession du magasin d'Armentières exposés en note IV Autres faits significatifs de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 21 décembre 2020

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Cécile Fontaine

	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/04/2020	Net 30/04/2019
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	19 911	19 899	11	382
Fonds commercial				35 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	727 956	498 654	229 301	347 440
Autres immobilisations corporelles	335 544	229 331	106 213	143 218
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 944	5 000	7 944	7 944
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 126		15 126	15 126
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 111 480**	**752 885**	**358 595**	**549 109**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				47 097
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 315 129	236 837	3 078 291	931 132
Autres créances	531 527	307 702	223 825	113 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	21 893		21 893	3 999
Charges constatées d'avance	11 352		11 352	13 293
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 879 901**	**544 540**	**3 335 361**	**1 108 717**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 991 381**	**1 297 425**	**3 693 956**	**1 657 826**

	30/04/2020	30/04/2019
Capital	275 787	275 787
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 579	27 579
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	163 925	163 925
Report à nouveau	-285 605	577 076
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-38 509	-862 681
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**143 176**	**181 685**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	380 325	549 418
Emprunts et dettes financières diverses	1 675 553	477 095
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428 410	186 851
Dettes fiscales et sociales	653 267	262 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	413 226	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**3 550 780**	**1 476 141**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 693 956**	**1 657 826**

	France	Exportations	30/04/2020	30/04/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	116 890	50	116 940	1 536 765
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 838 718		1 838 718	1 901 170
Chiffre d'affaires net	1 955 608	50	1 955 658	3 437 935

	30/04/2020	30/04/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	273 316	6 761
Autres produits	406	398 884
Total produits d'exploitation (I)	2 229 380	3 843 580
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	128 160	1 277 560
Variations de stock	47 097	430 887
Achats de matières premières et autres approvisionnements		15 197
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	351 604	875 157
Impôts, taxes et versements assimilés	24 929	32 040
Salaires et traitements	685 210	1 045 745
Charges sociales	203 901	329 064
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	152 896	206 533
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		35 000
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	357 482	398 130
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	240 957	17 849
Total charges d'exploitation (II)	2 192 235	4 663 160
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**37 145**	**-819 581**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	496	909
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	496	909
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 000
Intérêts et charges assimilées (4)	26 615	13 331
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	26 615	18 331
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-26 119**	**-17 423**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**11 026**	**-837 004**

	30/04/2020	30/04/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	901	
Sur opérations en capital	35 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35 901	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 385	24 378
Sur opérations en capital	79 051	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 299
Total charges exceptionnelles (VIII)	85 436	25 678
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-49 535**	**-25 678**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 265 777	3 844 488
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 304 286	4 707 170
BENEFICE OU PERTE	**-38 509**	**-862 681**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	102 180	239 748
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	901	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	827	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

***SOCIETE* : SAS ABMPHARMA NORD** **ANNEXE DE BASE**

***EXERCICE* : 30 avril 2020**

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	**REGLES & METHODES COMPTABLES**			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT**			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	**Informations & commentaires sur :**			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
III	**ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS**			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt			X
III - 12	Rémunération des dirigeants	X		
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations			X
IV	**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**			**X**

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2014-03 et des suivants règlements et du principe de prudence . Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, …) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.

La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Autres immobilisations incorporelles	**1 à 3 ans**	**linéaire**
Matériel et outillage	**1 à 5 ans**	**linéaire**
Installations générales & agencements	**5 à 10 ans**	**linéaire**
Matériel de transport	**2 à 4 ans**	**linéaire**
Matériel et mobilier de bureau	**2 à 8 ans**	**linéaire**

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler au cours de cet exercice.

I-4 Dérogations

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur cet exercice..

I-5 Informations complémentaires

Conformément aux dispositions de l'articles L.833-2 du PCG, les comptes annuels de l'entité au 30/04/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de COVID-19.
La survenance de cette pandémie a impacté notre activité à la baisse à compter du mois de mars 2020 en raison notamment de la baisse de fréquentation en officine. Elle ne remet pas en cause la continuité d''exploitation de la société.

Dans le contexte des dispositions offertes par le gouvernement et les établissements financiers, ABMPHARMA NORD a utilisé la possibilité de report de ses échéances sociales et ses échéances d'emprunts.

Depuis février 2019, I 'activité de ABM Pharma Nord a été mise en location gérance auprès de la SAS ABM NORD, également filiale de ABM MEDICAL, sans transfert des immobilisations, des stocks et du personnel.
Pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, la redevance de location gérance a été fixée à 149K€ par mois, contre 129K€ par mois au titre de l'exercice précédent.

La méthode de calcul retenue pour le calcul de l'engagement retraite est la méthode rétrospective prorata temporis. Le taux d'actualisation est de 0.8%. L'âge de départ à la retraite est de 65 ans. Le taix de rotation retenue est de 20% dégressif pour les non cadres et de 10% progressif pour les cadres. Le taux de charges sociales patronales est de 31% pour les non cadres et de 45% pour les cadres. La table de mortalité est la table Insee 201-2014-données définitives.

La société a obtenu une lettre de soutien de sa société mère ABM MEDICAL en date du 2 décembre 2020 pour une durée de douze mois garantissant la continuité d'exploitation.

L'exercice social précédent a eu une durée exceptionnelle de seize mois.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés membres d'un groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er Mai 2019 La société tête de groupe est la société ABM MEDICAL – 2 rue Gabriel Bourdarias – 69200 VENISSIEUX. La convention prévoit que la charge d'impôt sur la société est calculée sur les résultats propres, comme en l'absence d'intégration.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	*89 911*		*70 000*	*19 911*
Immobilisations Corporelles	*1 073 493*	*3 610*	*13 603*	*1 063 500*
Immobilisations Financières	*28 070*			*28 070*
TOTAUX	***1 191 473***	***3 610***	***83 603***	***1 111 480***

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	*19 529*	*371*		*19 899*
Immobilisations Corporelles	*582 835*	*152 525*	*7 375*	*727 986*
TOTAUX	***602 364***	***152 896***	***7 375***	***747 885***

Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour dépréciation	*448 540*	*357 482*	*256 483*	*549 540*
TOTAUX	***448 540***	***357 482***	***256 483***	***549 540***

Document II – 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	*15 126*		*15 126*
Créances Clients & Comptes Rattachés	*3 315 129*	*3 032 281*	*282 848*
Personnel & organismes sociaux	*1 234*	*1 234*	
Etat	*160 106*	*160 106*	
Groupe & associés	*314 061*	*314 061*	
Débiteurs divers	*56 127*	*56 127*	
Charges constatées d'avance	*11 352*	*11 352*	
TOTAUX	***3 873 134***	***3 575 160***	***297 974***

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit	380 325	141 687	238 638	
Emprunts & dettes diverses	1 675 553	1 675 553		
Fournisseurs	428 410	428 410		
Personnel & organismes sociaux	164 029	164 029		
Etat	489 238	489 238		
Autres dettes	413 226	413 226		
TOTAUX	**3 550 780**	**3 312 142**	**238 638**	

Document II - 6 – 1

ELEMENTS RELEVANT DEPLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 420	288 887	
Emprunts et dettes financières divers	994 011	681 541	
Créances clients & comptes rattachés	2 925 074		
Autres créances	6 317		
Autres dettes	312 588		

Document II - 6 – 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients & comptes rattachés	325 937
Autres créances	1 453
TOTAUX	**327 390**

Document II - 6 – 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	317 672
Dettes fiscales et sociales	80 117
Autres dettes	312 588
TOTAUX	**710 377**

Document II - 6 – 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	11 352	
TOTAUX	**11 352**	

Document II - 6 – 14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	275 787
Nombre d'actions composant le capital social	58 678
Nominal des actions	4.7

Document II - 6 - 15

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Capital	Primes, réserves et résultat	Capitaux propres
Capitaux propres au 30 avril 2019	275 787	768 580	1 044 367
Augmentation de capital			
Autres variations			
Résultat 30 avril 2019		-862 681	-862 681
Capitaux propres au 30 avril 2020	275 787	-94 101	181 686

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Intérêts courus sur emprunts	12 251
Crédits baux – échéances restant dues	103 696
Engagements retraite	7 420
TOTAUX	**123 367**

Document III – 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

IV Autres faits significatifs

La société a cédé en date du 31 décembre l'activité retail. L'acte prévoyait un règlement comptant à hauteur de 7% et un règlement sous forme de prêt s'étalant jusqu'au 31 décembre 2020. Le paiement a été décalé dans le temps sous l'effet de la pandémie du coronavirus et des difficultés rencontrées par le repreneur.